

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

Constat des risques d'exposition au plomb établi suivant les articles R1334-1 à R1334-13 du code de la Santé publique, l'arrêté du 19 août 2011.
 L'inspection réalisée se limite au constat visuel, sans démolition, sans dépose de revêtement, ni manipulation importante de mobilier.

Propriétaire : Mr RIVIERE David
Adresse du bien : 2102 route de Cérou
19330 Saint Germain les Vergnes
Cadastre : Section D n° 1196
Type de bien : Maison

* **Commanditaire :** **Mr RIVIERE David**
 2102 route de Cérou
 19330 Saint Germain les Vergnes

 * **Champ de la mission :** **Vente**

 * **Etat d'occupation du bien :** **Logement occupé**
 * **présence d'enfant de moins de 6 ans :** **NON**

CONCLUSION

La présence de plomb est effective lorsque le taux est supérieur au seuil légal de 1 mg/cm².

Classement des unités de diagnostic

Nombre total d'unités de diagnostic : **116**
 Pourcentage d'unités de diagnostic non mesurées : **100,0%**
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 0: 0,0%
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 1: 0,0%
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 2: 0,0%
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 3: 0,0%

Il n'a pas été repéré d'unité de diagnostic contenant du plomb à des concentrations dépassant les seuils réglementaires .

Situation de dégradation du bâti :	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout partie effondré		X
Traces importantes de coulures ,de ruissellements ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostics d'une même pièce ;		X
Plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ;		X
Situation de risque de saturnisme infantile :	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		X

Transmission à l'agence régionale de santé :	OUI	NON
Une copie du présent rapport a été transmis à l'agence régionale de santé		X

Mesures par analyseur portable à fluorescence X Niton XLP-300AW / numero 25563 / Radionucléide Cd 109 / Activité au 07-08-2020 : 370MBq)
 Autorisation ASN de l'opérateur : T 190246

Visite effectuée le **22/03/2023**
 Etat rédigé à Voutezac le **22/03/2023**

Signature



Dossier : 03-144

Opérateur de diagnostic : **MICHELEAU Jean-Marie**
 Certification: **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**
 60, av du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
 N° certificat de qualification : 15108728
 Date d'obtention : **17-10-2022**

Assurance : "AXA" N° 10778178404

Liste des locaux visités		
N°	LOCAL	ETAGE
1	Séjour	RDC
2	Cuisine	RDC
3	Dégagement	RDC
4	Chambre 1	RDC
5	Salle de bain	RDC
6	Wc	RDC
7	Palier	1°
8	Chambre 2	1°
9	Chambre 3	1°
10	Salle de bain	1°
11	Wc	1°

Liste des locaux non visités		
N°	LOCAL	Justification
	Néant	

* Constatations diverses :

Ancienne dépendance de type grange rénové en 2018 : Absence d'unités de diagnostics antérieures à 1949.

NOTICE D'INFORMATION

**Si le logement que vous vendez ,achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb ;
Sachez que le plomb est dangereux pour la santé .**

Deux documents vous informent :

- * Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements ; Lisez- le attentivement !
- * La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement .

Les effets du plomb sur la santé

L'indigestion ou l'inhalation de plomb est toxique .Elle provoque des effets réversibles (anémie,troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux ,baisse du quotient intellectuel ,etc ...) une fois dans l'organisme ,le plomb est stocké ,notamment dans les os ,d'où il peut être libéré dans le sang ,des années ou même des dizaines d'années plus tard .

L'intoxication chronique par le plomb ,appelée saturnisme , est particulièrement grave chez le jeune enfant .Les femmes en âge de procréer doivent se protéger car, pendant la grossesse , le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

- * Des peintures fortement chargées en plomb (céruse)ont été couramment utilisées jusque vers 1950 . Ces peintures ,souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis ,peuvent être dégradées à cause de l'humidité ,à la suite d'un choc ,par grattage ou l'occasion de travaux :les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication .Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation .
- * Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles .En revanche , le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent . Dans ce cas votre enfant peut s'intoxiquer :
 - * S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
 - * S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
 - * S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb
- * Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints(posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'indigestion de fragments de papier . Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces ,y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées .
- * **Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**
 - * Surveiller l'état des peintures et effectuer les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
 - * Lutte contre l'humidité ,qui favorise la dégradation des peintures;
 - * Evitez le risque d'accumulation des poussières :ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue ,nettoyez souvent le sol ,les rebords de fenêtres avec une serpillère humide ;
 - * Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées ,à des papiers peints contenant une feuille de plomb ,ou du plomb laminé (balcons,rebords extérieurs de fenêtres);lavez ses mains ,ses jouets.
- * **En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb :prenez des précautions .**
 - * Si vous confiez les travaux à une entreprise ,remettez lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb , afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
 - * Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux ,les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés .
 - * Si vous réalisez les travaux vous-même ,prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage .

*** Si vous êtes enceinte**

- * ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- * Eloignez -vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb .

- * Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant ,parlez en à votre médecin (généraliste,pédiatre, médecin de protection maternelle infantile ,médecin scolaire) qui prescrira ,s'il juge utile ,un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales ,ou sur site internet des ministères chargés de la santé et du logement .

CROQUIS

